

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 217

présenté par

Mme Saint-Paul, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires étrangères

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après le mot :

« allemands, »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 363 :

« avec la feuille de route commune ambitieuse résultant du conseil des ministres franco-allemand du 13 juillet 2017, britanniques, avec le traité de Lancaster House, et américains, notamment dans la lutte commune contre le terrorisme jihadiste. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à clarifier le présent paragraphe et mettre en valeur les coopérations avec nos alliés allemands, britanniques et américains.